

Les justifications de l'ex-ministre sur l'origine des 500 000 euros retrouvés sur son compte ne sont pas forcément plausibles et ressortent très probablement de la fraude fiscale.

Par VIOLETTE LAZARD
et VINCENT NOCE

Claude Guéant a décidé de se taire... mais peut-être un peu tard. Ses deux jours de bavardages, pour tenter d'expliquer la provenance des 500 000 euros retrouvés sur son compte et les traces de paiements en liquide pour un montant de 20 000 à 25 000 euros découverts à son domicile lors de perquisitions, risquent de lui coûter cher.

Car toutes ses explications se dégonflent. Et si certaines se révèlent exactes, elles pourraient lui valoir des poursuites pour fraude fiscale. Depuis mardi et les révélations du *Canard enchaîné*, hormis Henri Guaino et Nadine Morano, personne dans les rangs de l'UMP n'est venu le soutenir.

DES PRIMES SOUS FORME DE FRAUDE FISCALE ?

Admettons que les justifications de Claude Guéant soient vraies. Comme il l'a expliqué à *Libération*, l'ancien directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur aurait touché, entre 2002 et 2004, de 3 000 à 5 000 euros de primes en cash. Si l'on met de côté le scandale d'Etat potentiel (une enquête administrative à ce sujet a été ouverte jeudi à la demande du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault), il reste la fraude au fisc. « Ces faits peuvent revêtir la qualification de fraude fiscale comme pour "monsieur tout le monde", commente le cabinet d'avocats fiscalistes Gérard et Philippe Mattei. Du temps de l'existence des fonds secrets, cet usage n'était pas poursuivi en pratique. »

Mais les fonds secrets ont été abolis en 2002. Guéant risque donc une mise en examen pour fraude fiscale, si l'information judiciaire ouverte depuis le 19 avril sur des soupçons de financement illicite par la Libye de la campagne présidentielle 2007 de Nicolas Sarkozy est élargie à ces faits. Seul Bercy, à la tête de l'administration fiscale, peut déclencher ces poursuites. « Le parquet peut communiquer le dossier à l'administration fiscale, ce



Claude Guéant, ancien secrétaire général de l'Elysée de Nicolas Sarkozy, puis ministre de l'Intérieur, en janvier. PHOTO LIONEL CHARRIER/MYOP

Primes, tableaux... Claude Guéant s'emmêle les pinceaux

sera ensuite à elle d'effectuer un contrôle», poursuit le cabinet Mattei. Contactés hier, ni le parquet de Paris ni Bercy n'ont souhaité infirmer ou confirmer qu'une telle procédure était en cours. S'il devait un jour répondre de ce délit, Guéant risquerait – en théorie – une peine de prison ferme (mais elles ne sont jamais appliquées) et des amendes de plusieurs centaines de milliers d'euros.

DES CROÛTES À DES PRIX EXORBITANTS ?

« Claude Guéant fait son Cahuzac. » Venant de l'un des plus importants marchands de peinture ancienne à Paris, cette réflexion résume l'incrédulité du monde de l'art après les déclarations de l'ancien secrétaire général de l'Elysée sur la vente de deux petites marines flamandes pour un montant total de 500 000 euros. Car jamais les tableaux d'Andries Van Eertvelt, petit maître anversois du XVII^e siècle passionné des orages en mer et des batailles navales, n'ont atteint de tels montants. Le record a été établi par une spectaculaire *Bataille navale de Léopante* (90 cm sur 1,70 m), adjugée à près de 170 000 euros par Sotheby's à Amsterdam en 2010. Les œuvres qu'il aurait détenues Claude Guéant sont deux marines de 30 cm

sur 60, dont la valeur pourrait s'élever entre 10 000 et 15 000 euros chacune... dans de bonnes conditions d'état et de vente. Problème : aucune demande d'exportation n'a été déposée pour ces œuvres, vendues, toujours selon son ex-proprétaire, à un avocat malaisien. Et aucun certificat ni d'achat ni de vente n'a été

présenté à la justice. Claude Guéant ne devrait pourtant avoir que l'embarras du choix pour les pièces justificatives... Car les œuvres d'art laissent des traces. « Il peut y avoir la facture d'achat, un catalogue d'art, un contrat d'assurance, énumère le cabinet Mattei, qui précise qu'une fiscalité entoure également les œuvres d'art. Lorsqu'un particu-

lier vend une œuvre d'art et qu'il peut prouver qu'il la détient depuis plus de douze ans, il est exonéré de toute fiscalité. S'il ne peut pas, il est soumis à une taxe forfaitaire de 5%. » Dans les deux cas, une déclaration doit être transmise au fisc.

UN AVOCAT MALAISIE QUI TOMBE À PIC ?

Là encore, c'est Guéant qui le dit. Un « confrère malaisien », amoureux des peintures flamandes, lui aurait généreusement versé 500 000 euros pour ses deux tableaux. D'après nos informations, le compte créditeur de cette somme serait également basé dans ce pays d'Asie. « Les juges ont, ou vont envoyer une commission rogatoire internationale en Malaisie pour faire toute la lumière sur ce passionné d'œuvres d'art, explique une source judiciaire proche du dossier. C'est d'ailleurs l'une des raisons de l'ouverture de l'enquête... Le problème, c'est que la Malaisie ne collabore pas automatiquement avec la justice française. Et même si elle le fait, le bénéficiaire de ce compte peut être masqué derrière une société... » L'acheteur malaisien (dont Claude Guéant a assuré à *Libération* connaître le nom, mais le réserver à la justice) pourrait également être convoqué par les juges d'instruction. ◆

REPÈRES

« [Cet argent doit être] redistribué à tous les agents du ministère qui subissent depuis 2010 une baisse de leur pouvoir d'achat. »

Le syndicat FO-Centrale hier

25 000

C'est, en euros, le montant total des factures payées en liquide qui auraient été retrouvées au domicile de Claude Guéant.

19 décembre 2012 L'homme d'affaires franco-libanais Ziad Takieddine, entendu dans le cadre de l'affaire Karachi, déclare détenir des preuves sur le financement de la campagne 2007 de Nicolas Sarkozy par la Libye.

Janvier 2013 Une enquête préliminaire est ouverte.

27 février 2013 Perquisitions chez Claude Guéant dans le cadre des enquêtes Tapie-Lagarde et sur la Libye.

19 avril Ouverture d'une information judiciaire notamment pour blanchiment, corruption, trafic d'influence...

11^{er} mai Suite aux révélations du *Canard enchaîné*, Claude Guéant nie tout versement en provenance de Libye.